

# Procès-verbal de la séance du vendredi 31 octobre 2025

Convocation du Conseil Municipal le 24 octobre 2025

---

Le trente et un octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Alain JACQUET, Maire.

Étaient présents : M. Alain JACQUET, M. Christian DENIS, M. Alain TESSIER, M. Laurent LHERITIER, M. Jacques BOIREAU, Mme Charlotte JACQUET-MARTIN, M. Claude SERVAIS et Françoise VAULIER.

Etaient excusés : Mme Céline BIZERAY et Mme Lucie ORLIAC-BONNEAU.

Excusé représenté : M. André TRINQUART (pouvoir à M. JACQUET)

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Alain TESSIER a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2025 qui est adopté à l'unanimité.

---

## 1. Avancement des travaux de l'église

Réception de l'accord de dérogation du conseil départemental pour débuter les travaux avant la notification d'attribution de la subvention.

La région a délégué la DRAC pour gérer le FIP (Fonds Incitatif Partenarial) qui est en cours de signature.

Les ordres de service sont à la signature, aucun retour actuellement.

Les entreprises n'ont pas envoyé leur DOE.

---

## 2. Projet de révision du RIFSEEP (Régime Indemnitaire des agents communaux)

En raison d'avancement de grade au cours de l'année 2025, la délibération de mise en place du RIFSEEP du 25 mai 2018 n'est plus valable et doit être révisée.

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de révision du RIFSEEP soumis pour avis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Indre qui sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour délibération.

---

## 3. Echange de parcelles rue des Roches - 2025-40

Monsieur le Maire expose au conseil la proposition d'échanges de parcelles communales contre la parcelle B0078 situées rue des Roches afin de réaliser une issue de secours pour le gite de groupe communal exigée par la commission de sécurité de la Préfecture.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de procéder à l'échange des parcelles B0187-B0188-B0189 appartenant à la commune contre la parcelle B0078 qui comprend un hangar.
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à l'application de cette décision
- décide que les frais de notaire seront à la charge de la commune de Lurais.

---

## 4. Renouvellement Convention Territoriale Globale Collectivités 2026-2030 / Caf de l'Indre - 2025-41

Monsieur le Maire expose,

Une convention territoriale globale est en cours sur le territoire du syndicat mixte du Parc de la Brenne.

La CTG est une convention pluri annuelle entre la Caf de l'Indre et les collectivités pour soutenir et développer les services aux familles sur les territoires couverts par cette convention.

La démarche CTG permet d'engager un diagnostic partagé associant les acteurs concernés sur le territoire, d'identifier les problématiques et de définir une stratégie globale du territoire en mutualisant les moyens, expertises et ressources pour y répondre.

Ce partenariat permet un suivi des besoins des familles et du territoire, de définir une trajectoire de consolidation ou de développement des services selon les enjeux identifiés.

Une démarche de renouvellement de la CTG pour 2026/2030 est en cours avec des groupes de travail sur les thématiques petite enfance, inclusion et accès aux droits, animation de la vie sociale, enfance et jeunesse, logement et cadre de vie.

Ces enjeux seront déclinés en plan d'action et actions opérationnelles, pouvant évoluer selon les besoins sur la période couverte de 2026/2030.

D'ici la fin de l'année 2025, le renouvellement de la CTG sera signé avec les collectivités du territoire du Parc de la Brenne déjà signataires de celle en cours actuellement : les communautés de communes de la MOVA, Cœur de Brenne, Brenne Val de Creuse, les communes de Luant, Saint Gaultier ainsi que celles porteuses d'un équipement petite enfance, ou enfance jeunesse.

Afin de répondre aux obligations réglementaires de cette convention CTG, il est demandé aux maires et Président de la communauté de communes de délibérer sur la signature de la CTG.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable au renouvellement de la CTG 2026-2030 et autorise la signature de la convention.

---

## 5. Questions diverses

- Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 5 décembre.
- Réunion du SDEI à la Mairie le mercredi 5 novembre à 9h.
- Un courrier sera remis aux habitants concernés par les nouvelles plaques de rue en même temps que la distribution du bulletin municipal.
- Début des travaux pour la place PMR rue de la Roue par l'entreprise BTS le 1<sup>er</sup> décembre.
- Demande de devis pour changer la porte des sanitaires au camping.
- Préparation des colis de Noël et des cadeaux aux enfants pour l'arbre de Noël à Preuilly-la-Ville le samedi 6 décembre à 20h.